

PROVINCE DE QUÉBEC
Ville de Rosemère

Une séance extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est tenue dans la salle du conseil du centre administratif, 235, montée Lesage, Rosemère (Québec) le mardi 31 mars 2020 à 12 h 15.

Sont présents par vidéoconférence : Paolo Galati, président; Bob Pellerin, vice-président substitut; Guy Gagnon, Peter MacLaurin, Anne McMullon et Melissa Wall, commissaires; Tara Anderson, Anthony Beliotis et Stéphane Henley, commissaires-parents.

Sont présents au centre administratif : Gaëlle Absolonne, directrice générale; Robin Bennett, directeur du Service des technologies de l'information; et Michel Dufour, directeur du Service des ressources matérielles et du transport.

Sont également présents par vidéoconférence : Frédéric Greschner, directeur général adjoint; Anna Sollazzo, directrice des affaires corporatives et secrétaire générale; Florence Delorme, directrice du Service des affaires scolaires et de l'organisation scolaire; Geoffrey Hipps, directeur des Services pédagogiques; Stephanie Krenn, directrice du Service des ressources humaines; Chao Ling Pan, directeur du Service des ressources financières; et Jocelyne Thompson-Ness, agente d'administration.

Sont absents : Vicky Kalitziak, vice-présidente; et Anick Brunet, James Di Sano et Emilio Migliozi, commissaires.

Le président ouvre la séance et vérifie le quorum auprès de la secrétaire générale.

HEURE : 12 h 19

Après l'appel nominal, la directrice des affaires corporatives et secrétaire générale confirme le quorum.

0.0 Ouverture de la séance

0.1 Reconnaissance du territoire

Nous aimerions [J'aimerais] commencer la séance en reconnaissant que la terre sur laquelle nous nous assemblons est un territoire traditionnel de la nation kanien'keha:ka ou nation mohawk. Aussi connue comme les « gardiens de la porte de l'Est », la nation mohawk est un membre de la Confédération haudenosaunee, qui comprend également les peuples seneca, cayuga, tuscarora, onondaga et oneida.

Tous ceux et toutes celles qui s'assemblent ici sont des membres respectés de notre communauté. Plus important encore, ce sont des amis.

Le président demande à ce que le texte suivant soit inséré dans le procès-verbal.

« Les dernières semaines ont transformé nos vies de façon inimaginable. La commission scolaire doit gérer une situation sans précédent qui évolue de jour en jour et parfois même d'heure en heure. En raison de la situation concernant la COVID-19, nous avons dû annuler la séance du conseil de la semaine dernière. Aujourd'hui, nous allons uniquement aborder les points ESSENTIELS qui nécessitent des décisions de notre part, afin d'assurer la poursuite de nos activités et de nos projets, et ce, dans l'intérêt de nos élèves, qui demeurent la priorité. J'invite chaque direction concernée à expliquer l'urgence de chaque point de l'ordre du jour devant faire l'objet d'une décision de la part de notre conseil des commissaires.

Nous avons hâte de nous retrouver tous à nouveau et espérons que vous et vos proches êtes en sécurité et en santé. Nous vous remercions de votre compréhension. »

En réponse à une question du commissaire Guy Gagnon, le président explique que, pour respecter les mesures de distanciation sociale, la séance est diffusée en temps réel pour les membres du public qui souhaiteraient y assister.

1.0 Approbation du procès-verbal

Approbation
du procès-verbal

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire-parent Tara Anderson que l'ordre du jour contenu au document n° SWLSB-2020/03/31-CA-001 soit adopté sans modification.

Adoptée à l'unanimité

CC-200331-CA-0078

2.0 Ressources humaines

2.1 Modifications aux arrangements locaux – Syndicat des enseignantes et enseignants Laurier

Modifications aux
arrangements locaux –
Syndicat des enseignantes
et enseignants Laurier

ATTENDU QUE le processus de rappel décrit à l'article 5-1.17 ne répond plus aux besoins du Service des ressources humaines et du Syndicat des enseignantes et enseignants Laurier;

ATTENDU QUE ce processus de rappel pose un problème tant pour l'employeur que pour les employés visés;

CC-200331-HR-0079

ATTENDU QUE le Service des ressources humaines et le Syndicat des enseignantes et enseignants Laurier ont proposé de tenir une seule séance de rappel, qui aurait lieu au mois d'août, plutôt que deux séances, une qui aurait eu lieu au mois de juin et l'autre au mois d'août;

ATTENDU QUE les membres du Syndicat des enseignantes et enseignants Laurier ont appuyé la modification proposée après avoir été consultés par le Syndicat au mois de février 2020;

ATTENDU QUE l'équipe de gestionnaires a appuyé la modification proposée après avoir été consultée par la commission scolaire en décembre 2019 et en janvier 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier procède à l'adoption de la modification proposée aux arrangements locaux du Syndicat des enseignantes et enseignants Laurier (RLRQ, chapitre R-8.2), essentiellement comme suit :

(...)

5-1.17

Sauf dans le cas prévu au deuxième paragraphe de la clause 5-1.08, lorsque la commission doit combler un poste à temps plein dans le cadre de la clause 5-3.36* ou procéder à l'engagement d'une enseignante ou d'un enseignant à temps partiel ou d'un remplaçant, elle doit convoquer à cette fin une (1) réunion au mois d'août, avec la possibilité de tenir cette réunion pendant deux (2) jours ouvrables consécutifs. Cette rencontre doit avoir lieu au moins deux (2) jours avant les premières journées pédagogiques, mais au plus tôt le 20 août, en donnant un préavis d'au moins cinq (5) jours ouvrables aux enseignantes et enseignants concernés et au syndicat pour que les dispositions suivantes soient respectées :*

(...)

Adoptée à l'unanimité

3.0 Affaires corporatives et secrétariat général

3.1 Élections scolaires – Nomination d'un président ou d'une présidente d'élection

La directrice des affaires corporatives et secrétaire générale indique au président qu'il s'agit d'une résolution non essentielle et recommande qu'elle soit reportée.

En réponse à une question du commissaire Guy Gagnon concernant les règles de procédure, la directrice des affaires corporatives et secrétaire générale convient que le libellé en anglais pourrait lire « postponed indefinitely » plutôt que « tabled ».

Nomination d'un président ou d'une présidente d'élection

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin, et appuyé par la commissaire Anne McMullon, que la résolution concernant la nomination d'un président ou d'une présidente d'élection soit reportée à une date indéterminée.

CC-200331-CA-0080

Adoptée à l'unanimité

4.0 Ressources matérielles et transport

4.1 Engagement d'entrepreneurs

4.1.1 Salles de classe modulaires – école primaire Laurentia

Le directeur du Service des ressources matérielles et du transport explique que la prochaine résolution est essentielle, car l'école primaire Laurentia est en surcapacité. La demande doit être traitée le plus rapidement possible pour que l'on puisse procéder à la location et à l'installation des salles de classe modulaires à temps pour l'année scolaire 2020-2021.

Engagement d'un entrepreneur

ATTENDU QUE l'école primaire Laurentia a atteint sa capacité d'accueil et requiert des salles de classe temporaires (modulaires) afin de pallier le problème de surcapacité;

Salles de classe modulaires – école primaire Laurentia

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été lancé concernant la location et l'installation de salles de classe modulaires et que les soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres ont été ouvertes le 5 mars 2020;

CC-200331-MR-0081

ATTENDU QUE la conformité des soumissionnaires aux documents d'appel d'offres a été vérifiée;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anne McMullon que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat concernant la location et l'installation des salles de classe modulaires à l'école primaire Laurentia à l'entreprise AMB Modulaire au coût total de 775 000,00 \$, avant les taxes, ou 828 372,31 \$, taxes nettes;

QUE le président ou, en son absence ou à sa connaissance, le vice-président ainsi que le directeur général ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisé à signer des documents donnant plein effet à la présente, conformément au règlement n° BL2008-CA-01 : *Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.*

Adoptée à l'unanimité

4.1.2 Projet de remplacement des fenêtres – Académie Hillcrest

En réponse à une question de la commissaire Melissa Wall, le directeur du Service des ressources matérielles et du transport précise que la soumission la moins élevée a été rejetée, car un des documents demandés dans l'appel d'offres avait été omis.

Cette résolution est essentielle, car nous devons nous assurer que le travail est fait pendant l'été afin que l'école soit prête avant le début de l'année scolaire 2020-2021. Il s'agit du meilleur scénario pour assurer la sécurité des élèves et du personnel. Si le travail n'est pas fait pendant qu'il n'y a personne dans l'immeuble, il sera nécessaire d'interrompre et de déplacer certaines classes pour procéder au remplacement des fenêtres.

Engagement d'un entrepreneur

Projet de remplacement des fenêtres – Académie Hillcrest

CC-200331-MR-0082

ATTENDU QU'il est nécessaire de remplacer les fenêtres de l'Académie Hillcrest;

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a adopté la mesure 50621 visant à financer la réfection, l'entretien et la rénovation des bâtiments des commissions scolaires;

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été lancé concernant le remplacement des fenêtres et que les soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres ont été ouvertes le 25 février 2020;

ATTENDU QUE la conformité des soumissionnaires aux documents d'appel d'offres a été vérifiée;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Peter MacLaurin que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat concernant le remplacement des fenêtres à l'Académie Hillcrest à l'entreprise Amro Aluminium inc., au coût total de 735 785,00 \$, avant les taxes, ou 786 456,67 \$, taxes nettes;

QUE le président ou, en son absence ou à sa connaissance, le vice-président ainsi que le directeur général ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisé à signer des documents donnant plein effet à la présente, conformément au règlement n° BL2008-CA-01 : *Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.*

Adoptée à l'unanimité

La directrice du Service des affaires scolaires et de l'organisation scolaire intègre la séance par vidéoconférence.

HEURE : 12 h 25

5.0 Ressources financières

5.1 Engagement d'une firme de vérificateurs

En réponse à une question de la commissaire Melissa Wall, la directrice des affaires corporatives et secrétaire générale suggère que les personnes qui ne se sentent pas à l'aise de discuter de certains sujets, peu importe la raison, devraient s'abstenir de participer aux discussions et de voter.

La commissaire Wall fait savoir qu'elle ne participera pas à la discussion et s'abstiendra de voter, car elle fait affaire avec cette firme dans le cadre de son travail.

En réponse à une question du président, la directrice des affaires corporatives et secrétaire générale indique qu'il y a toujours quorum.

En réponse à une préoccupation exprimée par le commissaire-parent Stéphane Henley, la directrice des affaires corporatives et secrétaire générale lui suggère de ne pas participer à la discussion et de s'abstenir de voter s'il estime qu'il y a un risque de conflit d'intérêts concernant cette résolution.

Le commissaire-parent Henley fait savoir qu'il s'abstiendra de participer à la discussion et de voter.

Engagement d'une firme de vérificateurs

CC-200331-FR-0083

ATTENDU QUE l'article 284 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que « Pour chaque année financière, la commission scolaire nomme parmi les membres de l'ordre professionnel de comptables mentionné au *Code des professions* (chapitre C-26) un vérificateur externe qui produit un rapport de vérification sur les opérations financières de la commission scolaire »;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a approuvé la résolution n° CC-200129-FR-0064 autorisant la conclusion d'un contrat de services d'une durée de cinq (5) ans, soit une période initiale de trois (3) ans et deux (2) options additionnelles de renouvellement d'une durée d'un an (1) an chacun;

ATTENDU QU'un comité de sélection a été établi à cette fin;

ATTENDU QU'un appel de candidatures a été lancé pour des services de vérification comptable et que les soumissions ont été ouvertes le 2 mars 2020;

ATTENDU QUE la conformité des soumissionnaires aux documents d'appel de candidatures a été vérifiée;

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection se sont rencontrés le 9 mars 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Peter MacLaurin que, sur recommandation du comité de vérification, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat de services de vérification comptable à la firme Amyot Gélinas, S.E.N.C.R.L., au coût total de 220 000,00 \$, avant les taxes, ou 235 150,85 \$, taxes nettes;

QUE le président ou, en son absence ou à sa connaissance, le vice-président ainsi que le directeur général ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente;

ET QUE le directeur du Service des ressources financières soit autorisé à signer des documents donnant plein effet à la présente, conformément au règlement n° BL2008-CA-01 : *Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*.

LA MOTION EST ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :	
Voix POUR	Tara Anderson, Anthony Beliotis, Guy Gagnon, Paolo Galati, Peter MacLaurin, Anne McMullon, Bob Pellerin
Abstentions	Stéphane Henley, Melissa Wall

6.0 Période de questions

La directrice des affaires corporatives et secrétaire générale fait savoir que trois questions de Chris Eustace ont été reçues par courriel.

Le président répond à chacune des trois questions de la façon suivante :

Question 1 : Quelle somme devra déboursier la CSSWL pour tenir l'élection du 1^{er} novembre 2020?

Le président explique que le format des élections à venir est nouveau. Comme les dernières élections, en 2014, ont coûté approximativement 350 000,00 \$, le coût anticipé des prochaines élections sera équivalent à ce montant, à tout le moins.

Question 2 : Quelle est la composition du conseil d'administration? En d'autres mots, combien y aura-t-il de parents d'élèves, de membres de la communauté et de membres du personnel scolaire?

Le président précise que le conseil d'administration sera composé de neuf parents, de cinq membres de la communauté (deux ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines, un ayant une expertise en finance, en comptabilité ou en gestion des ressources financières ou matérielles, un membre provenant du secteur communautaire, municipal, sportif, culturel, des services sociaux, de la santé ou des affaires, et un membre âgé entre 18 et 35 ans) et de quatre membres du personnel scolaire (un enseignant, un professionnel, un employé de soutien et un directeur d'établissement).

Question 3 : Quel rôle jouera l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ) dans ces élections?

Le président fait savoir que l'ACSAQ continuera à fournir un soutien aux neuf commissions scolaires anglophones, comme elle l'a toujours fait.

La directrice des affaires corporatives et secrétaire générale indique qu'elle transmettra ces réponses à M. Eustace par écrit.

7.0 Clôture

Au nom du conseil, le président remercie tous les employés travaillant dans les services de garde d'urgence et tous ceux offrant des services essentiels. Il demande à tous de continuer à respecter les règles établies par le gouvernement pour assurer notre santé et notre sécurité.

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire-parent Tara Anderson de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

HEURE : 12 h 49

PROCHAINE SÉANCE ⇒ ORDINAIRE ⇒ 29 avril 2020

Anna Sollazzo, secrétaire générale

Paolo Galati, président